Cinquante-neuvième année. - N ° 104 A Samedi 31 mai 2025

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1350

68 – HAUT-RHIN

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE

Ventes et cessions

532 309 689 RCS Mulhouse.
BTM CONSULTANTS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 50000.00 EUR.
Adresse : 1, Rue de Berlin, 68350 Brunstatt-Didenheim.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : B-HIVE Société par actions simplifiée au capital de 67.966,29 euros Siège social : 1 rue de Berlin - 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM RCS MULHOUSE 831 826 649 BTM CONSULTANTS Société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros Siège social : 1 rue de Berlin - 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM RCS MULHOUSE 532 309 689 AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE BTM CONSULTANTS PAR LA SOCIETE B-HIVE 1.Évaluation de l'actif et du passif de la société BTM CONSULTANTS dont la transmission à la société B-HIVE est prévue : -Montant de l'actif : 3.469.758 euros -Montant du passif : 2.633.866 euros. 2.Augmentation du capital de la société B-HIVE, société absorbante : La société B-HIVE GROUP (société par actions simplifiée au capital de 41.468.105 euros, dont le siège social est situé 1 rue de Berlin – 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MULHOUSE n°912 210 275) détenant la totalité des actions représentant la totalité du capital des sociétés BTM CONSULTANTS et B-HIVE, il ne sera pas procédé à l'échange des actions de la société absorbée contre des actions de la société absorbante. Il n'y aura donc pas lieu à émission de titres de la société absorbante contre les actions de la société absorbée, ni à augmentation du capital de la société absorbante. En conséquence, il n'y a pas lieu à déterminer un rapport d'échange. 3.Montant prévu de la prime de fusion : 0 euros 4.Dépôt du projet de fusion - traité de fusion Le projet de traité de fusion établi le 20 mai 2025 a été déposé au greffe du tribunal judiciaire de Mulhouse, le 20 mai 2025 au nom des deux sociétés La société B-HIVELa société BTM CONSULTANTS Le Président Le Président.